

Les plans en travail social

<p>Plan de travail : (ou échéancier)</p>	<p>Il est utilisé afin de planifier les activités d'un organisme ou d'un projet. Il présente les objectifs, les stratégies, les responsables et les échéances que l'on prévoit suivre. Souvent c'est une document essentiel pour obtenir un mandat et /ou un budget.</p> <p>Plan de travail annuel, trimestriel, mensuel ou autres ou encore plan de travail d'un projet de session, plan de travail d'une recherche, etc.</p> <p>Habituellement, on y retrouve les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Objectif général de la planif Objectifs spécifiques de planification Étapes de réalisation Moyens et tâches de réalisation Responsables Échéanciers <p>Important : Ici, il ne s'agit pas de faire les activités ou le projet mais de le planifier. Il est alors très utile pour le présenter à l'équipe de travail et montrer comment nous comptons réaliser ce qui nous a été demandé.</p> <p>Lorsque nous réalisons son contenu, il est aussi utile au moment de l'évaluation (bilan) des activités ou du projet pour lesquels il a été conçu.</p>
<p>Plan de travail écrit :</p> <p>Plan de travail écrit détaillé</p>	<p>Il s'agit d'un plan qui montre comment nous comptons organiser un document écrit : ses différentes parties et sous parties. Il assure la logique de la structure du document que nous devons écrire; permet donc d'organiser nos idées.</p> <p>Il comporte trois parties principales : l'introduction, le développement qui lui même se subdivise en partie, en sous partie, etc. et la conclusion. (voir le guide méthodologique du Cégep)</p> <p>Utile pour savoir où on va, pour s'assurer que l'on répond à la commande et aux exigences requises, à l'école comme au travail.</p> <p>S'il s'agit d'un document qui doit contenir des références, il devra alors être détaillé tant pour son contenu que pour les références qui seront utilisées pour le construire.</p>
<p>Plan d'action ou Plan d'intervention</p>	<p>Il s'agit de la planification de l'action ou de l'intervention à la suite de l'évaluation et l'analyse d'une situation ou d'un problème. Il assure la logique de l'action ou l'intervention.</p> <p>Habituellement, l'appellation « plan d'action » est utilisé particulièrement en intervention collective et celle de « plan d'intervention » en intervention individuelle et familiale.</p> <p>Cependant, certains auteurs les utilisent indifféremment pour désigner la planification que l'on doit nécessairement faire avant d'agir qu'il s'agisse de l'intervention collective, de groupe, individuelle ou familiale; c'est le cas de Van De Sande, Beauvolsk et Renault. (2002, p. 184-189)</p>

Plan d'action :	<p>Le « [...] plan d'action est une étape de planification au cours de laquelle seront définis et précisés: les objectifs, la stratégie, les moyens d'action, l'échéancier, le mode de fonctionnement et l'organisation. » (Lamoureux, Lavoie, Mayer, 1996, p. 129)</p> <p>La planification de l'action permet de réaliser les « [...] objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre au groupe de définir ses priorités et s'assurer par le fait même qu'on s'entend sur le mandat à réaliser; • permettre au groupe d'avoir un meilleur contrôle sur son intervention et assurer une plus grande continuité à l'action du groupe; • permettre aux personnes participantes de travailler de manière plus efficace, en sachant plus précisément où s'inscrit leur engagement dans l'ensemble de l'action; • favoriser une meilleure évaluation à la fin de l'action pour en tirer des leçons pour l'avenir. » (Lamoureux, Lavoie, Mayer, 1996, p. 129-130)
Le plan d'intervention	<p>Il s'agit d'un « [...] volet important du processus d'intervention; en gros, il réunit en un tout cohérent les éléments suivants: l'énoncé des objectifs de l'intervention et des moyens qui seront utilisés, la planification des activités et de leur déroulement dans le temps, la désignation des lieux où se fera l'intervention et des systèmes concernés. Ces divers éléments doivent faire l'objet d'une entente, d'un contrat, entre l'intervenant et le client, entente qui peut être implicite ou explicite, plus ou moins précisée verbalement ou par écrit. » (Van De Sande, Beauvolsk et Renault, 2002, p. 184)</p> <p>Il est constitué habituellement de l'objectif général visé par l'intervention, les objectifs spécifiques, les moyens et les tâches, les responsables et les échéanciers.</p> <p>Il permet aussi de faire une évaluation continue de l'intervention, de la réajuster au besoin et de réaliser un bilan final.</p>
Plan d'intervention médiatique	<p>Il s'agit de planifier une stratégie de diffusion d'une action dans les médias.</p> <p>Note : Saucier (1997, p. 7-17), en donne un explication et un exemple très éclairant pour qui a besoin d'intégrer les médias à son intervention.</p>

Bibliographie

- Lamoureux, Henri, Jocelyne Lavoie, Robert Mayer (1996). *La pratique de l'action communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 436 p.
- Saucier, Jocelyne (1997). *Guide d'utilisation des médias*, Sante Foy (Qc), Les Publications du Québec, 109 p.
- Service de recherche et d'expérimentation (1989). *La conception et la présentation matérielle d'un travail écrit : Guide méthodologique*, Rouyn-Noranda (Qc), Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, 23 p.
- Van de Sande, Adje, Michel-André Beauvolsk et Gilles Renault (2002). *Le travail social : Théories et pratiques*, Boucherville (QC), Gaëtan Morin Éditeur, 272 p.